

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018**

-=-=-=-=-

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 10/12/2018
- Date d'affichage : 10/12/2018

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 12

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Serge ALLAIRE, Eric BERTRAND, Bernadette BLANCHARD, Sylvain CARDON, Brigitte CUGNET-WATTELET, Daniel LORGNET, Ludovic DUHENNOIS, Gérard HEMERYCK, Ludovic LAME, Christian LECLERE, Jean-Claude LESUEUR et Hervé MORVAN.

Etaient absents : Céline BERLEMONT, Isabelle DURUSSEL et Emilie MAUCLET.

Monsieur Ludovic DUHENNOIS a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 2018/41 : TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DE L'ESPACE CINERAIRE
(Rapporteur : Ludovic DUHENNOIS)

La commission finances a récemment débattu des tarifs. Il s'avère qu'aucune modification des tarifs n'est nécessaire.

Il est proposé à l'Assemblée de voter les tarifs des concessions du cimetière et de l'espace cinéraire.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Ludovic DUHENNOIS,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 décembre 2018
Vu l'avis favorable du Bureau
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire le tarif des concessions du cimetière de l'année 2018 sur l'année 2019, à savoir :

* concession perpétuelle	450,00 € la concession
* concession trentenaire	100,00 € la concession

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 et sont valables jusqu'à nouvelle délibération.

DECIDE de reconduire le tarif des concessions de l'espace cinéraire du cimetière Les Ecourtieux, à savoir :

Pour les concessions du columbarium :

* concession trentenaire	1 000,00 € la concession
* concession cinquantenaire	1 500,00 € la concession

Pour les cavurnes :

* concession trentenaire	800,00 € la concession
* concession cinquantenaire	1 200,00 € la concession

Les plaques nominatives seront en supplément au prix de revient.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 et sont valables jusqu'à nouvelle délibération.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire, Eric BERTRAND